

# Enquête publique pour le Projet éolien des Griottes. Champguyon

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Patrick Roger

J'annonce d'emblée que je suis totalement opposée à la création de ce nouveau parc, et je développe ci-après les arguments :

## Remarque préliminaire :

Présidente d'une association de défense de l'environnement local basée à La Forestière, à quelques kilomètres de Champguyon, je précise que je suis très sensible aux questions de changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique, mais surtout à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède cause plus de mal qu'il n'est censé combattre ! Avant de passer en revue certaines de ces nuisances générées par le parc de Champguyon, on peut d'emblée mettre en doute les gains en GES affichées par le promoteur qui finalement ne veulent pas dire grand-chose, si on fait fi des émissions en CO2 des combustibles fossiles nécessaires pour pallier l'intermittence de ces machines, et si on ne les compare pas à l'émission en GES, produite pour une production énergétique équivalente sous forme nucléaire (dans ce cas, le gain serait bien sûr négatif !)

## **1. Saturation visuelle des paysages et transformation des campagnes de la région marnaise en aires industrielles:**

- **Ce parc des Griottes est finalement le symbole d'une disparité d'implantation des parcs éoliens sur le territoire français .** Il est en effet implanté à la limite de deux territoires : 15 éoliennes du côté Seine-et-Marne, 469 dans la Marne. Pourquoi une telle disparité ? Ainsi dans un rayon de 21kms autour de Sézanne, nous avons 120 éoliennes en service, 39 autorisées et 149 en instruction.(données DREAL, mars 2022), sans pour autant bénéficier d'un gisement éolien remarquable.

A quand la banderole apposée sur ce parc, pour accueillir les nombreux résidents secondaires parisiens dans notre belle région du sud-ouest marnais avec ses bois, forêts domaniales, maisons de pierre, coteaux champenois, ou les visiteurs des coteaux champenois ?:

**« Vous arrivez en Champagne, pays des éoliennes ».**

Pas sûr que le message soit très aguçeur !

Et le visiteur qui poursuivrait son chemin vers l'Alsace ne manquerait pas de repérer une autre ligne de démarcation vers l'Est (Vosges: 72 éoliennes installées, bas Rhin : 13, Haut Rhin : 0 et aucune en instruction)...

- **D'où une dépréciation assurée des biens immobiliers.** Certes on objecte souvent qu'elle n'est pas vérifiée, mais elle ne peut l'être ni dans les vastes plaines à habitat réduit, ni dans les zones d'extension où le mal nécessite l'implantation effective de ces machines pour être constaté. Nul doute que cette zone du sud-ouest marnais constituera un lieu d'étude intéressant à ce sujet.

- **Le sud-ouest marnais**

Cette région est riche en biodiversité, en partie grâce à ses deux forêts domaniales, celle du Gault et celle de la TRACONNE, classée ZNIEFF. **L'invasion éolienne** de cette région, avec l'impact cumulé des différents parcs transforme totalement les paysages.

- **L'encerclement du village de Champguyon.**

Le village de Champguyon est donc menacé d'encerclement à terme avec les différents parcs éoliens en instruction (Les Griottes, Morsains, Joiselle et Neuvy en prospect) . Et contrairement à la réponse du promoteur à l'avis de 'l'AE :

L'impact cumulé des parcs existants a été traité en fin de chapitre «Impacts Paysage» de l'étude d'impact. En effet, compte-tenu de l'éloignement des parcs existants mais aussi de la végétation (forêt domaniale du Gault notamment), les effets cumulés seront nuls.

La **forêt domaniale du Gault ne cachera pas cette forêt d'éoliennes** encerclant à terme le village de champguyon!

- **Nuisances sonores**

Les nuisances sonores dues à la proximité des habitations avec ce parc me semblent minorées. C'était d'ailleurs le sens de la demande l'AE

***L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter son étude en précisant l'orientation du vent dominant sur le site et les habitations les plus proches dans cet axe, d'indiquer l'orientation du vent prise en compte pour chacune des simulations, et de réaliser plusieurs simulations complémentaires à des vitesses de vent courantes dans les observations annuelles ou décennales à l'image de ce qui existe pour les simulations de crues.***

Sans surprise les nouvelles investigations du promoteur font apparaître un niveau sonore inacceptable de nuit, les mesures de bridage contribueront encore à faire baisser la production.

## **2. Les clignotements de nuit**

Cette région (présentée dans la paragraphe « l'encerclement de nos villages ») est *ipso facto*, très impactée par les clignotements de nuit. Outre les nuisances sur chacun d'entre nous et l'effet sur les insectes, il est une perturbation que je voudrais signaler, c'est celle de l'impossibilité d'observer maintenant le ciel de nuit pour des observations astronomiques, alors que la région était jusqu'alors préservée de la pollution visuelle.

Cette remarque peut paraître anecdotique, mais elle est en lien avec les instructions du Ministère de l'Education Nationale qui préconisent maintenant les classes du dehors y compris de nuit en

sorties exceptionnelles (j'an ai organisées plusieurs en tant que formatrice d'enseignants INSPE)

A titre d'exemple, un ouvrage

<https://www.editions-retz.com/ecole-vivante/domaines-transversaux/faire-classe-dehors-maternelle-et-elementaire-9782366381115.html>

Ces clignotements de nuit, c'est un attentat à un patrimoine présent depuis des millions d'années...

### 3. Impact sur la biodiversité

#### 3.1. Les chiroptères :

Cette région est une **zone à fort potentiel pour les chiroptères** lié en particulier à la présence de la forêt du Gault, mais aussi à la forêt de la Traconne, comme le rappelle d'ailleurs le rapport MRAE

Le projet ne respecte pas deux des plus importantes recommandations du schéma régional éolien relatives à la préservation des oiseaux et des chauves-souris : un éloignement minimum de 200 m des lisières boisées et une garde au sol des éoliennes de 30 m minimum alors que selon le dossier :

- un niveau d'enjeu fort est attribué à la Barbastrelle d'Europe (chauve-souris) du fait de son activité de chasse en lisière de boisement (espèce inscrite à l'annexe II de la directive « habitats ») ;
- un niveau d'enjeu modéré est attribué en boisement, au Grand murin (chauve-souris, espèce en danger d'extinction en région et inscrite à l'annexe II de la directive « habitats »), à la Noctule de Leisler en lisière de boisement et à la Pipistrelle de Nathusius en boisement (chauves-souris, espèces quasi menacées en France et vulnérables en région) ;
- les investigations montrent que les lisières sont utilisées comme corridors de déplacement pour plusieurs espèces à enjeux.

Les mesures envisagées par le promoteur sont surtout cosmétiques et des éoliennes à moins de 200m de la forêt me paraît inacceptable ! il en est de même du fait de garder un modèle d'éolienne avec une garde au sol de 12m très impactante en période de recherche de nourriture.

La grande forêt de la Traconne, classée ZNIEFF, est une réserve très importante en chiroptères comme en témoigne une enquête récente de la LPO. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il soit constaté une mortalité anormale des chiroptères pour les parcs d'Escardes et Portes de Champagne lors des contrôles réglementaires (comme le soulignent les deux rapports AE, à la fois d'Escardes et des Portes de Champagne.). Les espèces comme les noctules -commune et - de Leisler- , les pipistrelles, communes ou de Nathusius (voir rapport) qui volent haut voire très haut sont de toute manière impactées quelque soit la garde au sol. De plus les chauve-souris sont amenées à changer de zone d'habitat en fonction des opportunités alimentaires ; elles effectuent également des migrations. **On ne peut plus jouer aux apprentis sorciers avec la biodiversité ! surtout avec des espèces protégées**, et découvrir les dégâts lorsque les machines sont installées.

### 3.2. L'avifaune :

Les mesures concernant l'avifaune me semblent insuffisantes. Toutefois, ce domaine n'étant pas dans mon domaine de compétence, je m'abstiendrai de remarque.

Pour toutes ces raisons je suis fermement **CONTRE** l'implantation du parc éolien des Griottes à Champguyon.

Avec toute ma considération Monsieur le commissaire-enquêteur, recevez mes cordiales salutations

*Elisabeth Plé*

*Présidente de l'association PSLF*

*Extrait des statuts*

#### **Article 2 : OBJET SOCIAL**

L'Association a pour objet de protéger les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir dans le domaine de l'environnement en vue d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce essentiellement son action sur le territoire de la commune de La Forestière (51120), mais également sur les communes limitrophes et voisines.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.